



Fonds pour la restauration côtière de Pêches et Océans Canada

Rapport de synthèse

PRÉPARÉ POUR LE



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans Canada

DATE

19 août 2025

RÉFÉRENCE

0698141



Publié par :
Pêches et Océans Canada
200 rue Kent
Ottawa Ontario
K1A 0E6

Fonds pour la restauration côtière de Pêches et Océans Canada, Rapport de synthèse

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2025

Cat. Fs23-753/2024F-PDF ISBN 978-0-660-73864-2

On doit citer la publication comme suit : Pêches et Océans Canada. 2025. Fonds pour la restauration côtière de Pêches et Océans Canada Rapport de synthèse. XXXI + 31 p.

Données du document

Les données saisies ci-dessous sont automatiquement affichées sur la couverture et dans le pied de page de la page d'accueil. REMARQUE : Ce tableau ne doit PAS être retiré du présent document.

Titre du document	Fonds pour la restauration côtière de Pêches et Océans Canada
Sous-titre du document	Rapport de synthèse
Numéro du projet	0698141
Date	19 août 2025
Auteur	ERM
Nom du client	Pêches et Océans Canada

Sur cette page

1.	Aperçu du Fonds pour la restauration côtière	7
1.1	Appel de propositions	7
1.2	Financement des projets sélectionnés	9
2.	Coup d'œil sur le fonds pour la restauration côtière de 2017 à 2022	11
3.	Résultats du programme – principales réalisations	12
3.1	L'impact des partenariats	13
3.1.1	Importance des partenariats pour les projets	14
3.1.2	Évolution des relations avec les partenaires et impacts à long terme	16
3.2	Amélioration de l'écosystème	16
3.2.1	Activités de restauration	18
3.2.2	Avantages écologiques	19
3.3	Avantages socioéconomiques	22
3.3.1	Renforcement des capacités	22
3.3.2	Création d'emplois	25
3.3.3	Autres effets importants pour les collectivités	26
3.4	Durabilité des résultats du projet	26
3.4.1	Capacité organisationnelle	26
3.4.2	Surveillance et gestion adaptative	27
3.4.3	Fonction d'autosuffisance des écosystèmes	27
3.4.4	Sensibilisation de la collectivité et acceptabilité sociale	28
3.4.5	Durabilité des partenariats	28
4.	Fonds de Restauration des Écosystèmes Aquatiques	29
5.	Références	31

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de personnes ayant reçu des revenus des projets du FRC (MPO, 2022A)	26
--	----

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Nombre et valeur des projets du FRC financés par région, en millions de dollars (MPO, 2020)	9
Figure 2: Nombre total de bénéficiaires du FRC et type d'organismes financés (MPO, 2020)	10
Figure 3 : Types de partenaires (déclarés par les répondants au sondage) (MPO, 2020)	14
Figure 4 : Superficie des habitats restaurés dans le cadre des projets du FRC, par région (2017 à 2022) (MPO, 2022A)	17
Figure 5 : Un ancien sperviseur sur le terrain de Souris wildlife utilise le silt gator, pour aspirer le limon du lit de la rivière et le redistribuer sur le paillasonnage en branches afin d'entendre le marais salé (Source de l'image: PEI Watershed Alliance)	18
Figure 6 : Remplacement d'un ponceau par un ponceau à dalot en en béton (Source de l'image: Squamish River Watershed Society)	19
Figure 7 : Impacts écologiques positifs des projets (rapportés par les répondants au sondage)	20
Figure 8 : Nombre de personnes formées dans le cadre des projets du FRC, par région (2017 à 2022) (MPO, 2022A)	24
Figure 9 : L'équipe de terrain et les bénévoles se préparent à creuser des rigoles pour restaurer le Marais Salé de Brule Shore. Tous les travaux ont été effectués à l'aide de pelles et de seaux, sans aucune machine (Source de l'image: Clean Foundation)	25
Figure 10 : Les membres de la collectivité se joignent à une séance de mobilisation du public devant un doseur de chaux automatisé (Source de l'image: Nova Scotia Salmon Association)	28

Acronymes et abréviations

FREA	Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques
FRC	Fonds pour la restauration côtière
MPO	Pêches et Océans Canada
ONG	Organisation non gouvernementale
PPO	Plan de protection des océans

1. Aperçu du Fonds pour la restauration côtière

Pêches et Océans Canada (MPO) a lancé en mai 2017 le Fonds pour la restauration côtière (FRC), qui a fourni un total de 75 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer des projets qui ont contribué à restaurer les habitats aquatiques côtiers. Le programme du FRC s'inscrit dans le cadre des mesures de mobilisation mises de l'avant dans le Plan de protection des océans (PPO) pour assurer la préservation et la restauration des écosystèmes marins. Le FRC a été créé pour faciliter les collaborations qui permettent d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de restauration côtière, de déterminer les priorités en matière de restauration, de réaliser des projets de restauration et d'atténuer les menaces qui pèsent sur les espèces marines vivant sur les côtes du Canada.

Les objectifs du programme du FRC étaient de :

- Contribuer à la planification stratégique et aux études dans les principales zones côtières.
- Remettre en état les habitats aquatiques ayant une incidence sur la vie maritime et les habitats connexes.
- Contribuer, grâce à de la surveillance et de l'entretien, à la durabilité à long terme des habitats aquatiques côtiers.
- Favoriser et renforcer la capacité des collectivités locales à conserver et à restaurer les habitats aquatiques.

Le Canada possède le plus long littoral du monde, liant trois océans différents : le Pacifique, l'Arctique et l'Atlantique. Ces océans abritent une immense toile de vie marine, génèrent de l'oxygène et régulent la température de la Terre. Les objectifs du FRC étaient conformes au mandat du Secteur des écosystèmes aquatiques du MPO, qui consiste à protéger les océans, les eaux douces ainsi que les écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre les effets négatifs des activités humaines et des espèces envahissantes.

Étant donné que le FRC s'est terminé en 2022, le présent rapport de synthèse vise à mettre en évidence les principaux résultats du FRC et, en particulier, la manière dont les partenariats y ont contribué. Le rapport se base sur les résultats finaux du programme et des collaborations avec les bénéficiaires du financement. Pendant la durée du FRC, parmi les 57 bénéficiaires du financement, 24 ont fourni des renseignements sur leurs projets et leurs résultats en remplissant un sondage électronique et 8 ont participé à des entretiens.

1.1 Appel de propositions

Dans le cadre du FRC, deux appels de propositions ont été lancés pour appuyer des projets de restauration côtière à l'échelle locale et communautaire le long des côtes du Canada.

Admissibilité

Chaque déclaration d'intérêt a fait l'objet d'une première sélection afin de déterminer si elle répondait aux exigences minimales requises pour être considérée comme un projet admissible du FRC (c'est-à-dire le domaine d'application, la demande de financement, les objectifs). Une fois qu'un projet a été jugé admissible, il a été évalué pour déterminer s'il pouvait être considéré comme un projet potentiel au titre du FRC. L'évaluation portait sur les

points suivants :

- Valeur stratégique : le projet répond-il aux priorités côtières régionales?
- Valeur de l'écosystème : le projet est-il bénéfique pour les services écologiques et biologiques?
- Spécificités techniques/du programme : le projet a-t-il le potentiel de réussir tel qu'il est présenté?

Le FRC a appuyé un large éventail d'activités, notamment :

- Des études de faisabilité et de diagnostic, de la mise en correspondance des évaluations environnementales.
- Du rétablissement, de la restauration et de la remise en état de l'habitat aquatique.
- Du perfectionnement des compétences, y compris de la gestion et de la formation technique.
- De la surveillance des projets et de la production de rapports sur le sujet.
- Des activités liées à la construction, à l'architecture, au génie, à la conception et à l'entretien.

Les groupes admissibles comprenaient des organisations autochtones, des groupes de conservation, des organisations communautaires, des organismes sans but lucratif et des chercheurs/établissements universitaires de l'ensemble du pays.

Premier appel de propositions

Conformément aux priorités nationales, le MPO s'est concentré, dans le cadre de l'appel de propositions initial de mai 2017, sur des projets pluriannuels, notamment les demandes de financement de 200 000 \$ à 1 000 000 \$ par an. Le MPO a accordé la priorité aux projets qui impliquaient des partenaires autochtones ou un large éventail de partenaires visant les habitats côtiers prioritaires essentiels à la préservation et à la restauration des écosystèmes côtiers du Canada. Les activités prioritaires recensées comprennent, sans s'y limiter, la restauration des estuaires pour améliorer le passage des poissons, des bassins hydrographiques côtiers et des habitats littoraux (MPO, 2020). Dans le cadre de cet appel de propositions, le MPO a reçu plus de 186 déclarations d'intérêt sollicitant plus de 310 millions de dollars en financement. Parmi eux, 76 projets étaient admissibles et 32 projets ont été sélectionnés pour recevoir un financement sur les trois côtes, ce qui représentait un montant total de 47,4 millions de dollars (MPO, 2020). Huit autres projets ont été financés à hauteur de 10,2 millions de dollars. Ils ont été sélectionnés parmi les projets admissibles restants de l'appel de propositions initial (MPO, 2020).

Deuxième appel de propositions

Le deuxième appel de propositions, lancé en novembre 2018, a été élaboré pour affecter les fonds restants du FRC, tout en se concentrant sur les priorités régionales. Par conséquent, le MPO a adopté une approche plus ciblée et a demandé aux régions de mener des activités de mobilisation afin de déterminer les priorités régionales, parmi lesquelles on retrouvait la restauration de l'habitat du poisson dont profiteront des espèces de poissons ciblées dans chaque région (MPO, 2020). Le MPO s'est concentré sur les projets dont les demandes de

financement se situaient entre 100 000 et 500 000 dollars par an pendant trois ans. À la suite du deuxième appel de propositions, le MPO a reçu 86 déclarations d'intérêt supplémentaires. Parmi celles-ci, le MPO en a recensé 57 projets admissibles et 24 projets ont été sélectionnés. Au total, la valeur du financement s'élevait à 13,6 millions de dollars (MPO, 2020).

1.2 Financement des projets sélectionnés

Le FRC a financé 64 projets, sur les deux appels de propositions, pour un montant total de 70,5 millions de dollars¹, ceux-ci sont présentés par région dans la Figure 1². La région du Pacifique comprend le plus grand nombre de projets et la valeur des projets la plus élevée.

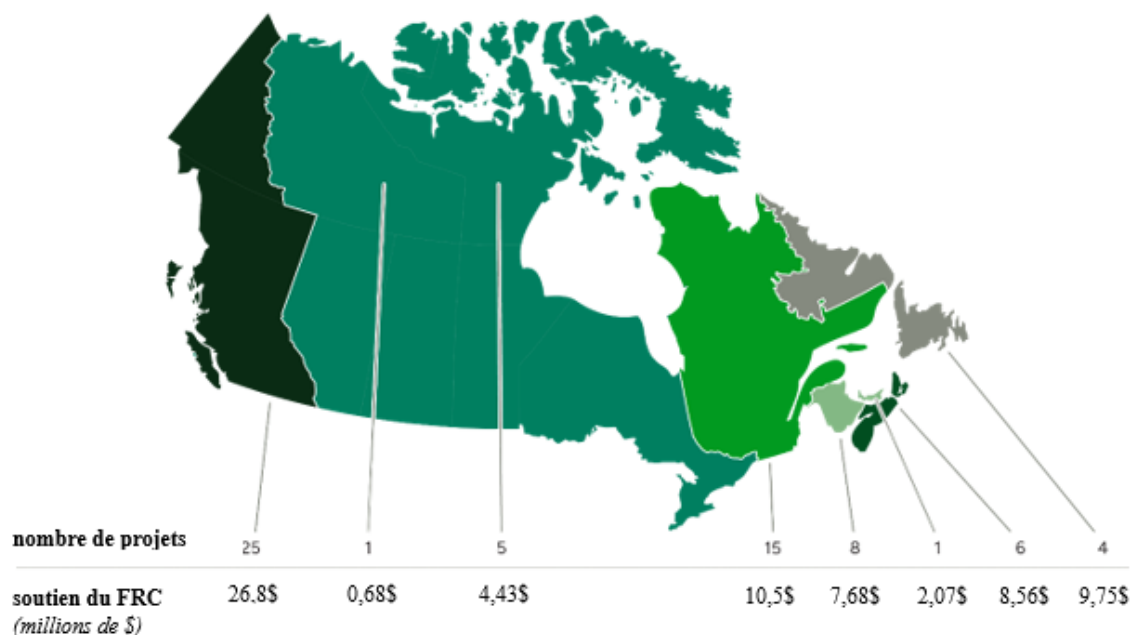


Figure 1 : Nombre et valeur des projets du FRC financés par région, en millions de dollars (MPO, 2020)

Au total, 57 bénéficiaires ont reçu du financement. Certaines organisations ont mené plus d'un projet. Les bénéficiaires du financement comprenaient un éventail d'organisations, notamment des organisations autochtones, des organismes sans but lucratif, des organisations non gouvernementales (ONG) et des établissements universitaires, comme le montre la Figure 2. Des 57 bénéficiaires du financement, les organisations autochtones étaient les plus nombreuses.

¹ 4,5 millions de dollars de subventions et de contributions ont été transférés du programme du FRC pour soutenir le programme d'intervention auprès des mammifères marins.

² Le FRC a soutenu un 65e projet pendant environ deux ans, jusqu'à ce que le projet soit annulé avant la fin de la période de financement.

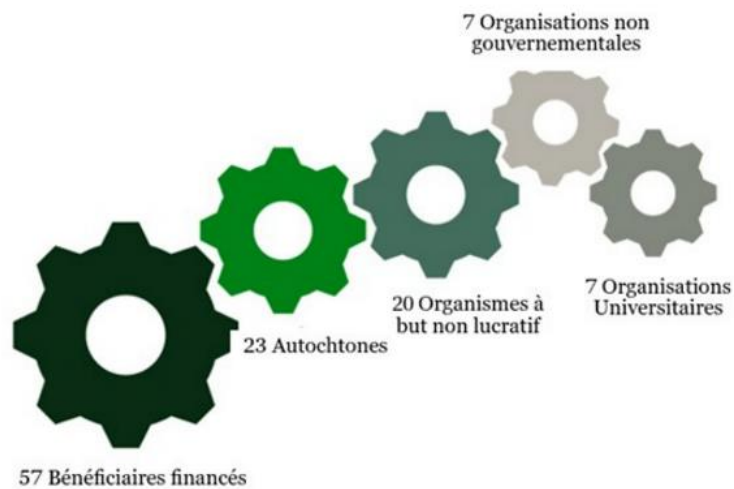


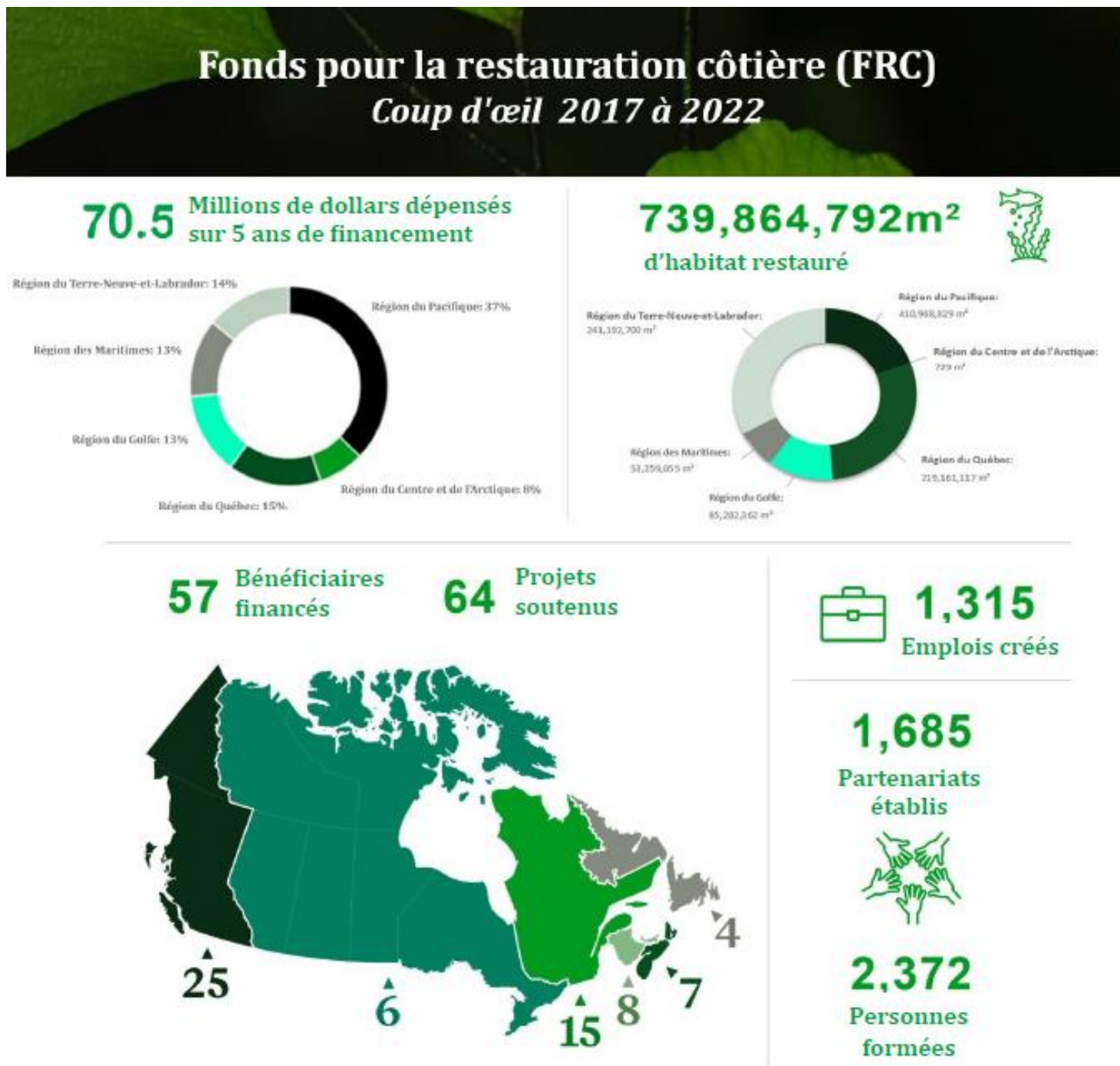
Figure 2 : Nombre total de bénéficiaires du FRC et type d'organismes financés (MPO, 2020)

Des 64 projets financés, environ :

- 55 % ont évoqué la nécessité d'améliorer le passage des poissons pour la migration, y compris dans les milieux marins et d'eau douce, pour la frayère et l'aire de grossissement de diverses espèces de poissons.
- 40 % se sont efforcés d'atténuer les modifications anthropiques historiques des côtes.
- 20 % ont mené des études sur le paysage afin de déterminer les besoins en matière de restauration (MPO, 2020).³

³ En raison des arrondissements et des projets ayant plus d'un objectif, les totaux n'égalent pas 100 %.

2. Coup d'œil sur le fonds pour la restauration côtière de 2017 à 2022



3. Résultats du programme – principales réalisations

La contribution de 70,5 millions de dollars du MPO par l'entremise du FRC a permis à 57 organisations d'entreprendre un total de 64 projets au cours de la période de financement de cinq ans, et ce, dans toutes les régions administratives du MPO, y compris celles du Pacifique, du Centre et de l'Arctique, du Québec, du Golfe, des Maritimes et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Parmi les bénéficiaires interrogés, 95 % ont déclaré que leur projet du FRC avait atteint les objectifs fixés dans le cadre de l'accord de contribution conclu avec le MPO. Les bénéficiaires ont mis en évidence un large éventail de résultats positifs et d'avantages associés, notamment l'amélioration des écosystèmes, le renforcement des partenariats efficaces, l'augmentation des capacités organisationnelles et communautaires, ainsi que l'éducation et la sensibilisation de la population en matière de réhabilitation des écosystèmes aquatiques côtiers.

Comme, dans le cadre du FRC, l'accent était mis sur les **approches collaboratives par le biais de partenariats**, le financement reçu a appuyé la capacité des bénéficiaires à établir et à renforcer des partenariats efficaces avec des gouvernements et des organisations autochtones, des établissements universitaires, des collectivités, des groupes environnementaux ou de conservation, l'industrie, des établissements de financement et divers ordre de gouvernement. Au total, **717 gouvernements et organisations autochtones** ont été directement impliqués à divers titres – y compris la direction de projets – dans les projets du FRC au cours de la période de financement de 5 ans (MPO, 2022a). Au cours de la période de financement, on a créé **1 685 partenariats** pour appuyer les projets du FRC (MPO, 2022a). Les bénéficiaires ont fait état de nombreux avantages directs résultant de ces partenariats, notamment le partage de renseignements et de connaissances et l'accès aux compétences et à l'expertise nécessaires pour atteindre les buts et objectifs du projet. La majorité des bénéficiaires ont indiqué que les partenariats créés dans le cadre du FRC se sont poursuivis au-delà de sa durée et ont contribué à la durabilité des résultats du projet.

Les principales améliorations de l'écosystème qu'ont signalées les bénéficiaires du FRC interrogés sont les suivantes :

- Une série d'améliorations liées à la restauration de l'habitat, notamment l'amélioration de l'état des populations d'espèces marines et l'augmentation de la productivité des poissons pour :
 - La création de nouveaux habitats côtiers.
 - La réhabilitation de frayères et d'aires d'alevinage.
 - La végétalisation des zones riveraines.
 - L'enlèvement des débris subtidaux.
- Une série de mesures de restauration physique, notamment des mesures de stabilisation du littoral pour prévenir l'érosion côtière et l'élimination des obstacles pour favoriser la connectivité de l'habitat.
- Une série d'activités de surveillance qui ont permis l'adoption d'une méthode de gestion

adaptative et l'amélioration de la fonction écosystémique, notamment de la qualité et de la température de l'eau, de la qualité des sédiments et de la séquestration de carbone.

Les bénéficiaires du FRC ont également fait état des avantages socioéconomiques considérables qui ont découlé des projets financés, notamment :

- Le renforcement des capacités de leur propre organisation
- L'amélioration des capacités de la collectivité
- L'amélioration de l'éducation et de la sensibilisation du public et l'augmentation de l'expérience pratique
- Les améliorations récréatives
- La création d'emplois.

Au total, il a été rapporté que 1 315 postes rémunérés ont été créés et 2 372 personnes ont été formées pour qu'elles améliorent leurs compétences techniques et comportementales (MPO, 2022a).

Les bénéficiaires du FRC ont largement indiqué que leur projet est censé maintenir ses résultats au-delà de la période visée par le financement. Parmi les facteurs contribuant à la durabilité des résultats qu'ont signalés les bénéficiaires du FRC, on peut citer les partenariats durables, le renforcement des capacités organisationnelles, les efforts déployés en matière de surveillance et de gestion adaptative, les activités de restauration qui permettent à la nature d'assurer sa pérennité et le ralliement des collectivités afin qu'elles appuient les efforts de conservation et deviennent les gardiennes de leurs écosystèmes locaux.

3.1 L'impact des partenariats

L'approche collaborative du programme du FRC a permis d'établir de nouveaux partenariats et de les renforcer, ce qui a apporté une valeur considérable aux projets et a eu des effets à long terme.

Au total, 1 685 partenariats ont été signalés comme ayant contribué aux projets d'une manière ou d'une autre pendant la durée du FRC (MPO, 2022a). D'après l'échantillon de réponses recueillies dans le cadre de l'enquête, les gouvernements ou organisations autochtones, les groupes environnementaux ou de conservation et le gouvernement fédéral sont les types de partenaires les plus souvent cités :

- 12 gouvernements ou organisations autochtones
- 11 groupes environnementaux ou de conservation
- 10 gouvernements fédéraux

« Nous n'aurions pas pu accomplir le travail que nous avons réalisé sans le soutien, le travail et les bonnes relations que nous avons eues avec nos partenaires du FRC. » — Organisation de Colombie-Britannique

- 7 communautés
- 7 industries
- 7 gouvernements provinciaux ou territoriaux
- 6 gouvernements municipaux
- 5 institutions académiques
- 3 fondations ou autres institutions de financement.

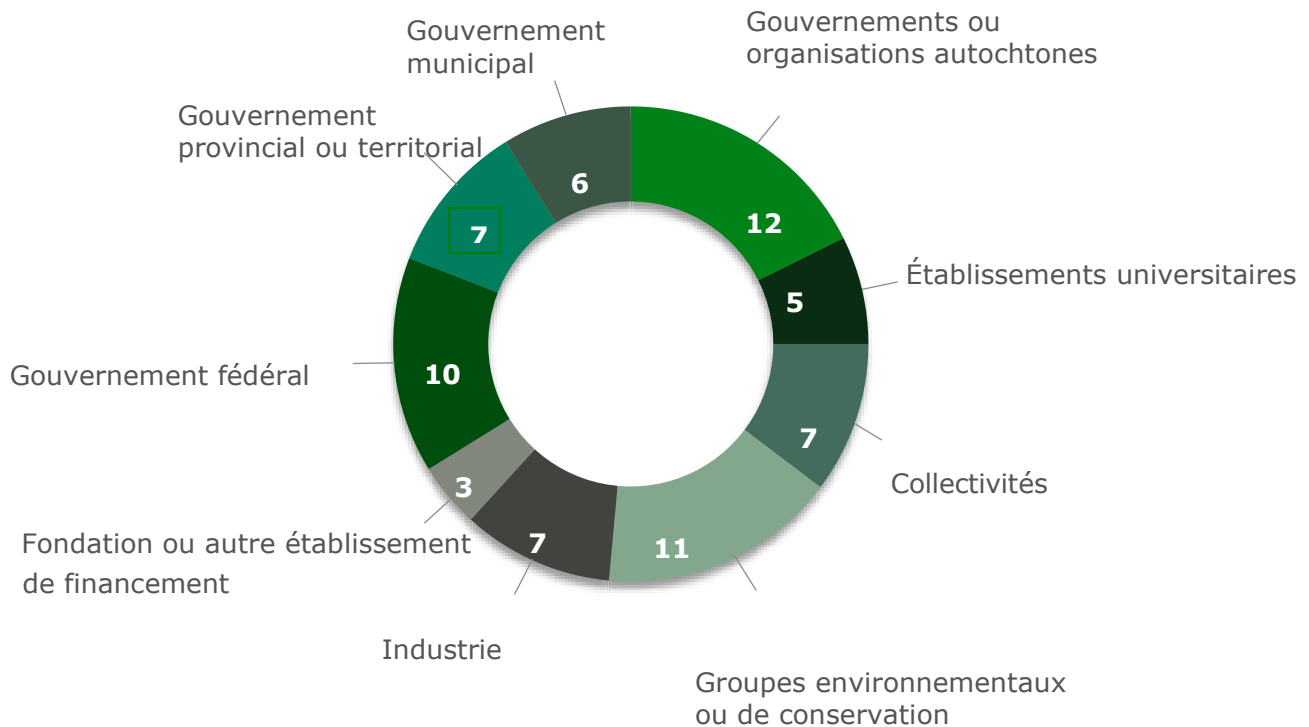


Figure 3 : Types de partenaires (déclarés par les répondants au sondage)

3.1.1 Importance des partenariats pour les projets

Les partenariats ont créé des possibilités d'échange de l'information et des connaissances, ce qui a permis de renforcer la sensibilisation, la compréhension et les compétences nécessaires à la réalisation de projets fondés sur des perspectives et des expériences diverses. Les vastes connaissances et compétences obtenues grâce aux partenariats ont également renforcé la capacité à atteindre les objectifs du FRC et à accroître son incidence. Dans toutes les régions, les personnes interrogées au sujet de cette approche dans le cadre du sondage et des entretiens ont cité les avantages suivants :

- **Échange des connaissances :** Pendant toute la durée des projets, les organisations ont échangé des renseignements grâce à des discussions, des plateformes communes (p. ex., des sommets et des conférences) et des groupes de travail. Entre autres, un groupe de travail composé d'organisations et de membres des collectivités autochtones, d'établissements universitaires, de représentants du gouvernement et de divers bailleurs de fonds a été constitué dans la région de l'Arctique. Le groupe de travail a ciblé les défis en matière de restauration côtière autour de la baie d'Hudson

et de la baie James, qu'il a ensuite été en mesure d'aborder de manière bilatérale. Les connaissances acquises ont aidé les organisations à concevoir et à réaliser des projets qui s'appuient sur les leçons apprises et les pratiques exemplaires.

- **Accès aux compétences et à l'expertise :** Les organisations ont tiré parti des partenariats pour combler les lacunes en matière de compétences et d'expertise qui les auraient empêchées de mener à bien leurs projets de restauration. Une organisation de la région du Golfe a indiqué qu'elle s'était associée à un fabricant local pour construire un mécanisme de dragage, ce qui lui a permis d'accélérer considérablement le calendrier du projet comparé aux temps qu'il aurait fallu si elle s'en était remis aux processus naturels.
- **Création d'un réseau :** Le FRC a incité les organisations à s'unir et à établir des réseaux avec d'autres organisations partageant les mêmes idées, ce qui a permis d'améliorer la capacité à mettre en œuvre des solutions de restauration. Une organisation de la région des Maritimes a souligné qu'elle avait organisé des événements offrant des possibilités de réseautage aux partenaires du projet. Ils pouvaient y échanger des connaissances sur l'écologie des marais salés, la conception et la planification de la restauration, la gestion des données et la mobilisation de la collectivité grâce à des réunions avec les partenaires du projet et des ateliers de formation.
- **Connaissances locales et participation :** La collaboration avec des partenaires locaux et autochtones a permis d'améliorer la connaissance des facteurs environnementaux et sociaux locaux, de veiller à ce que les intérêts soient pris en compte dans le cadre de la planification et d'accroître la participation des membres de la collectivité.
- **Incidence plus importante :** La collaboration entre un large éventail d'organisations et d'administrations a permis la réalisation à grande échelle des activités liées au projet et a aidé les organisations à s'y retrouver dans les exigences réglementaires.

« L'aspect le plus important de nos partenariats, c'était l'échange de connaissances. [...] La possibilité de rassembler des experts de différentes organisations a fait partie intégrante de la réussite de notre projet. » — Organisation de l'Île-du-Prince-Édouard

3.1.2 Évolution des relations avec les partenaires et impacts à long terme

Non seulement les partenariats ont renforcé les efforts de restauration grâce aux projets du FRC, dans de nombreux cas, mais ils se sont également transformés en relations aux effets durables. Les bénéficiaires ont souligné que les partenariats permettaient d'instaurer un climat de confiance et de compréhension, puisque les partenaires collaboraient à des objectifs communs. Dans certains cas, de nouveaux partenariats qui dépassaient le champ d'application du FRC ont été officialisés et il devrait en découler une collaboration continue.

Selon les personnes interrogées lors du sondage et des entretiens, elles ont tiré les principaux enseignements suivants :

- Mise à profit des nouveaux partenariats et des partenariats existants dans le cadre des projets du FRC.
- Collaboration des partenaires, dans de nombreux cas, à chaque étape d'un projet, y compris au moment de sa planification, de sa réalisation et de sa clôture.
- Travail à la réalisation d'objectifs communs pendant plusieurs années, ce qui a permis de renforcer les relations et d'instaurer un climat de confiance qui perdurera dans les années à venir.
- Certains partenariats ont été officialisés afin de garantir la poursuite des activités de restauration.
- Les relations avec les groupes autochtones ont été renforcées et les répondants ont déclaré que la mobilisation des groupes autochtones était plus significative qu'auparavant.

*« Le partenariat a permis à notre organisation de mettre les choses en perspective et d'acquérir des connaissances de tous les aspects de la restauration côtière [...]. Nous avons abordé de manière bilatérale plusieurs des problèmes constatés avec les parties concernées. » —
Organisation du Nunavut*

*« Les relations qui se sont renforcées tout au long du cycle de vie du projet [...] ont permis d'instaurer un climat de confiance et de respect mutuels. Le fait de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs a également contribué à la force de la relation. » —
Organisation de la Colombie-Britannique*

3.2 Amélioration de l'écosystème

L'objectif principal du FRC était de restaurer les habitats aquatiques côtiers. Les projets du FRC devaient restaurer environ 650 millions de m² d'habitat aquatique. Cependant, les résultats réels des projets du FRC ont dépassé la superficie restaurée prévue, de sorte qu'une superficie totale d'environ 739 864 792 m² d'habitats aquatiques a été restaurée sur l'ensemble des côtes canadiennes (MPO, 2022a). Comme le montre la Figure 4 ci-dessous, la région de Terre-Neuve-et-Labrador et la région du Québec ont contribué de manière importante à la restauration des habitats aquatiques. Les activités de restauration ont mené

à des améliorations au niveau de l'habitat aquatique (y compris des frayères et aires d'alevinage), de la fonction des écosystèmes et des espèces d'importance culturelle.

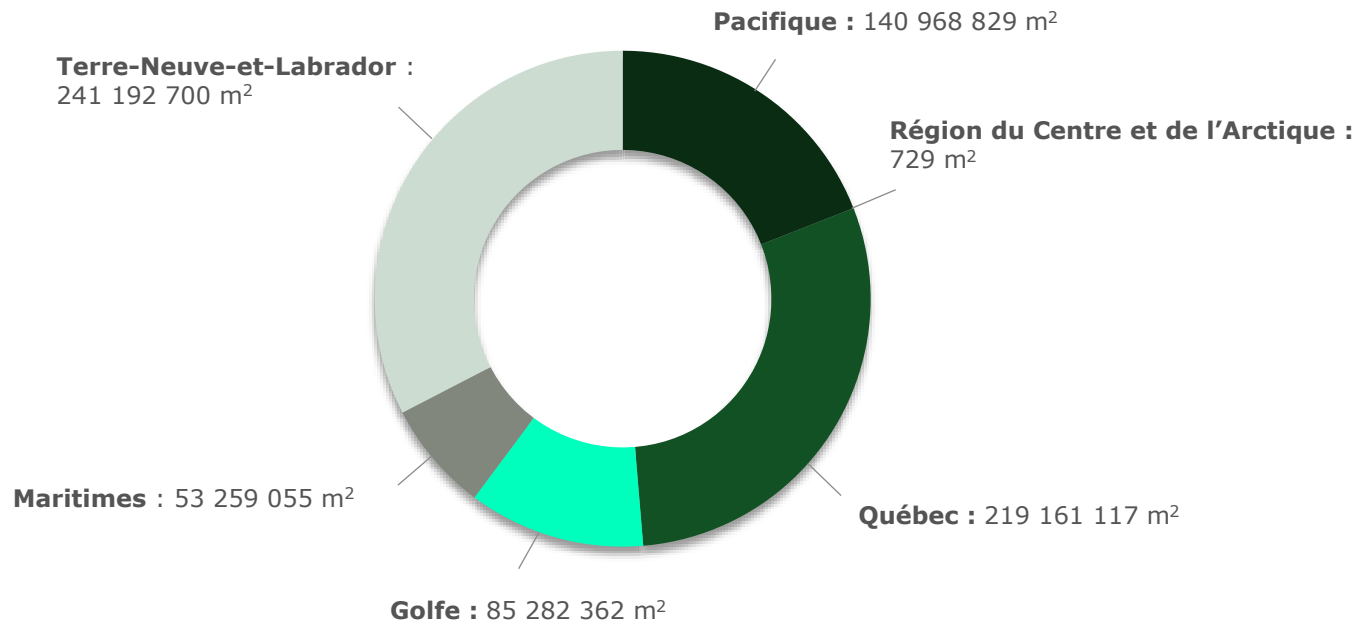


Figure 4 : Superficie des habitats restaurés dans le cadre des projets du FRC, par région (2017 à 2022) (MPO, 2022A)

3.2.1 Activités de restauration

Les types d'activités menées par les bénéficiaires du FRC varient, mais relèvent généralement des catégories suivantes : restauration de l'habitat, stabilisation du littoral, élimination des obstacles, surveillance et atténuation. Voici quelques exemples de projets mettant en valeur chacune de ces activités, tels qu'ils ont été décrits par les personnes interrogées lors du sondage et des entretiens :

- **Restauration de l'habitat**

- **Région de Terre-Neuve-et-Labrador** : Déploiement de récifs artificiels (dômes de récifs artificiels et modules en forme de gâteaux à étages) et remise en état des herbiers de zostères dégradés afin d'atténuer les facteurs de stress humains et de restaurer l'habitat aquatique.
- **Région des Maritimes** : Réalignement et mise hors service de l'infrastructure des digues de plusieurs sites de la baie de Fundy afin de restaurer l'habitat des marais littoraux (c'est-à-dire des marais salés) [Figure 5].
- **Région du Pacifique** : Dragage des débris de bois marins; recouvrement des déchets de bois exposé, de déchets de bois propres et de sable; et plantation des zostères pour restaurer les sites côtiers de manutention du bois.



Figure 5 : Un ancien superviseur sur le terrain de Souris wildlife utilise le silt gator, pour aspirer le limon du lit de la rivière et le redistribuer sur le paillasonnage en branches afin d'étendre le marais salé (© PEI Watershed Alliance)

- **Stabilisation du littoral**

- **Région du Québec** : Mise en œuvre de techniques d'ingénierie végétale (c.-à-d. plantation d'élyme et bio-ingénierie) pour protéger les habitats côtiers et prévenir l'érosion par la stabilisation des berges.
- **Région du Centre et de l'Arctique** : Plantation d'espèces indigènes pour stabiliser le littoral affecté par l'affaissement dû au dégel du pergélisol, afin d'atténuer les effets de l'érosion sur les habitats aquatiques littoraux.
- **Région du Golfe** : Rétrécissement et approfondissement d'un chenal dans un bassin hydrographique à l'endroit où il traverse l'estuaire. On a utilisé des bûches de fibre de coco pour stabiliser la berge et contrôler l'érosion afin d'étendre le marais.

• Élimination des obstacles

- **Région du Pacifique** : Création de brèches dans des jetées de 8 kilomètres et de murs déflecteurs afin d'éliminer les obstacles physiques et d'améliorer les processus estuariens ainsi que la migration des saumons juvéniles, comme le montre la Figure 6.
- **Région du Québec** : Amélioration de la connectivité entre les différents canaux du barachois et de sa fonction de zone d'absorption des crues grâce à l'enlèvement d'un pont bloquant une section d'un bassin hydrographique clé et à la végétalisation de la zone.
- **Région des Maritimes** : Remplacement des ponceaux délabrés et trop étroits qui constituaient un obstacle au passage des poissons par un pont qui permet à l'eau de circuler plus lentement, qui permet à la zone de ne pas s'assécher pendant les marées basses et qui diminue les risques de piéger des débris causant des congestions.



Figure 6 : Remplacement d'un ponceau par un ponceau à dalot en béton (© Squamish River Watershed Society)

• Surveillance et atténuation

- **Région du Pacifique** : Surveillance à l'aide de méthodes biophysiques, de points photo et de marquage pour comprendre les améliorations des conditions aquatiques, la croissance de la végétation et le mouvement du poisson. La surveillance continue a permis une gestion adaptative afin de garantir la réussite du projet.
- **Région du Centre et de l'Arctique** : Surveillance des températures du sol pour comprendre l'efficacité de la végétalisation par des espèces végétales indigènes afin d'atténuer l'érosion du littoral.
- **Région des Maritimes** : Recensement des premiers signes d'érosion légère lors de la surveillance hivernale. La région a eu recours à une gestion adaptative et a adopté une approche du littoral vivant en utilisant des matériaux naturels et biodégradables (p. ex. des bûches, des branches et des ballots de paille) pour stabiliser le sol et empêcher une érosion plus importante.

3.2.2 Avantages écologiques

Les projets financés par le FRC ont eu de nombreux impacts écologiques positifs. Comme l'ont indiqué les répondants au sondage, les effets les plus positifs des projets du FRC ont eu lieu dans les domaines de l'habitat aquatique et de la fonction des écosystèmes. Toutefois, ils se font aussi ressentir au niveau des espèces d'importance culturelle, des frayères et des aires d'alevinage et de la connectivité de l'habitat, comme le montre la Figure 7.

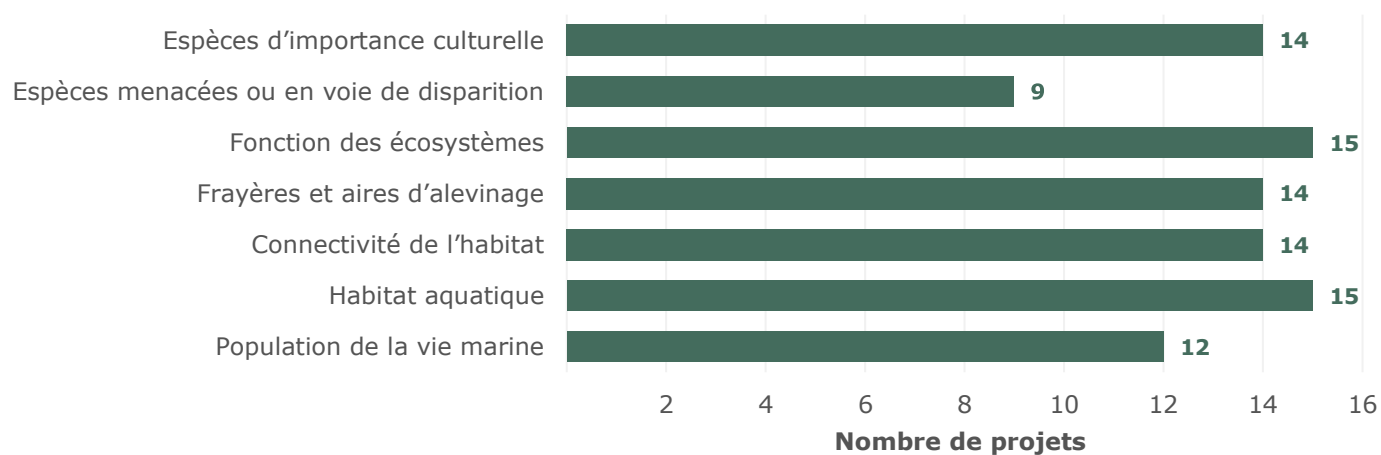


Figure 7 : Impacts écologiques positifs des projets (rapportés par les répondants au sondage)

Ces effets ont été observés dans toutes les régions, mais les avantages et les résultats écologiques qui découlent des activités de restauration varient d'une région à l'autre. Un échantillon est présenté ci-dessous :

- **Habitat aquatique (y compris les frayères et les aires d'alevinage)**

- **Région des Maritimes** : Augmentation des activités de fraie du saumon atlantique constatée dans plusieurs des sites restaurés et de la nidification de la tortue des bois le long du littoral, là où des plages ont été formées le long du chenal étroit de la rivière.
- **Région du Pacifique** : Apport de gros débris ligneux dans le chenal grâce à la plantation d'espèces de conifères indigènes le long du littoral, ce qui a permis de créer un habitat.
- **Région du Golfe** : Amélioration de la protection des frayères et de la migration en amont de l'éperlan (et d'autres espèces anadromes, comme le gaspareau) grâce à la restauration du site.
- **Région de Terre-Neuve-et-Labrador** : Augmentation de la population de homards juvéniles grâce à l'amélioration des zones d'alevinages à la suite de la restauration de récifs artificiels et de zostères.
- **Région du Centre et de l'Arctique** : Atténuation des effets de l'érosion sur les habitats aquatiques proches du littoral grâce à la végétalisation des espèces riveraines.
- **Région du Golfe** : Restauration de la végétation riveraine et prévention de l'érosion de l'habitat aquatique grâce à des matelas de branches de conifères qui interceptent les sédiments.

« Les rampes à anguilles installées sur ces quatre obstacles en amont permettent maintenant à cette espèce en péril, qui revêt une importance culturelle pour les collectivités Mi'gmaq et Wolastqey, de circuler librement et d'accéder aux lacs ainsi qu'à plus de 700 hectares d'habitat de qualité. » — Organisation du Québec

- **Fonction des écosystèmes**

- **Région des Maritimes** : Neutralisation de l'acidité et récupération des nutriments importants au moyen de doseurs de chaux automatisés dans les bassins hydrographiques ayant subi les conséquences des pluies acides. Les populations de saumons se sont rétablies grâce à l'amélioration de la fonction des écosystèmes.
- **Région du Pacifique** : Reconnexion du fleuve Fraser à son delta et rétablissement du mouvement naturel de l'eau douce, des sédiments fins et des nutriments afin de restaurer les processus naturels de l'écosystème grâce aux brèches créées.
- **Région des Maritimes** : Augmentation de la fonction de séquestration de carbone grâce à la

« 30,1 hectares de marais littoral ont été restaurés, ce qui a permis d'accroître les services écosystémiques, notamment la séquestration de carbone et l'habitat utilisés par les poissons, les invertébrés et les vertébrés dans le cadre de leur cycle de vie. » — Organisation de la Nouvelle-Écosse

restauration de 30,1 hectares de marais littoral.

- **Espèces d'importance culturelle**

- **Région du Québec** : Libre circulation des anguilles d'Amérique et accès aux lacs ainsi qu'à 700 hectares d'habitat de qualité pour cette espèce d'importance culturelle et en péril grâce à l'ajout de rampes.
- **Région du Pacifique** : Restauration d'une importante rivière à saumons ayant une grande valeur écologique et culturelle pour les Premières Nations locales grâce à la recréation d'un ancien herbier de zostères dans l'estuaire.
- **Région des Maritimes** : Installation d'une passe migratoire à déflecteurs afin de permettre au gaspateau coincé de se déplacer en amont et d'accéder à l'échelle à poissons jusqu'à son habitat essentiel.

3.3 Avantages socioéconomiques

Les projets financés par le FRC ont eu des effets à long terme sur les collectivités et ont renforcé leur capacité à élaborer et à mettre en œuvre d'autres activités de restauration. Dans l'ensemble, les bénéficiaires du FRC ont indiqué que 2 372 personnes ont été formées dans le cadre des projets du FRC pour appuyer la restauration du littoral de diverses manières. Les avantages socioéconomiques qui découlent des projets du FRC comprenaient le renforcement des capacités organisationnelles et communautaires ainsi que la création d'emplois, comme il est décrit plus en détail ci-dessous.

3.3.1 Renforcement des capacités

D'après les résultats du sondage et les réponses fournies lors d'entretiens, les projets financés par le FRC ont permis d'accroître les capacités des organisations et des collectivités bénéficiaires.

Renforcement des capacités organisationnelles

Les projets du FRC ont permis de renforcer les capacités des organisations bénéficiaires. Les personnes questionnées dans le cadre du sondage et des entretiens ont souligné que :

- Les organisations ont augmenté leur nombre d'employés pendant la réalisation des projets du FRC, ce qui leur a permis d'atteindre les objectifs des projets du FRC ainsi que les objectifs plus généraux de l'organisation.
- Les équipes ont eu accès à des technologies qu'elles n'auraient pas pu utiliser autrement et ont appris à les utiliser, ce qui leur a permis d'exploiter ces connaissances dans des projets à venir.
- Les organisations ont acquis des connaissances et une expertise qui peuvent être appliquées aux futurs efforts de restauration. Par exemple, les organisations ont tiré parti de leurs partenariats pour acquérir une expertise technique et d'autres compétences, telles que la gestion de projets, la communication et l'esprit critique.

*« La capacité de former des étudiants et de les maintenir en poste était très importante pour la capacité de notre organisation, mais aussi pour la province. La possibilité de former la population locale est une bonne chose pour les entreprises qui souhaitent investir à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces investissements aident vraiment notre économie. » —
Organisation de Terre-Neuve-et-Labrador*

Renforcement des capacités communautaires

Les projets du FRC ont permis d'améliorer l'éducation et la sensibilisation à la conservation, les occasions de bénévolat, la formation et l'expérience de travail pratique pour de nombreux membres de la collectivité.

Éducation et sensibilisation

Les projets comprennent des activités visant à mobiliser les collectivités sur des sujets liés à la restauration du littoral, notamment :

- La sensibilisation à la restauration du littoral et la présentation de mises à jour sur les projets par l'intermédiaire des chaînes de nouvelles et des médias sociaux.
- Des activités de sensibilisation et d'éducation ciblées, comprenant parfois des visites de sites de restauration à l'occasion d'activités d'apprentissage interactif. Dans le cadre d'un projet de la région du Pacifique, un répondant au sondage a indiqué que les sites de restauration servaient et continuent de servir de « laboratoires vivants » pour surveiller les progrès et échanger les leçons tirées avec les intervenants concernés.
- Des échanges bilatéraux entre les organisations et les membres de la collectivité afin de recueillir des renseignements locaux et de répondre aux questions relatives aux activités de restauration (p. ex. par l'intermédiaire de tables rondes).

Parmi les sujets abordés lors de ces activités, citons l'érosion du littoral, l'écologie des marais salés, l'importance des habitats connectés, les conséquences des infrastructures sur les populations de saumons, l'importance des zostères et des services écosystémiques qu'elles rendent ainsi que les mécanismes de surveillance.

Expérience pratique

Les projets ont permis aux particuliers d'acquérir de l'expérience et d'apprendre grâce aux occasions de bénévolat. Certains volontaires se sont impliqués pendant toute la durée d'un projet, tandis que d'autres ont participé à des événements ponctuels.

Les bénévoles ont mené diverses activités pratiques, notamment la restauration des zones riveraines, la plantation de zostères, l'évaluation des habitats du saumon, la surveillance des espèces vivantes et l'installation de l'équipement.

Les projets ont également offert d'autres types d'occasions de renforcement des capacités, telles que des connaissances, des compétences et des formations techniques formelles pour les employés de l'organisation, les experts-conseils, les stagiaires et les membres de la collectivité, y compris les jeunes et les groupes autochtones. Parmi les exemples d'occasions de formation, citons l'utilisation de l'équipement de surveillance, l'utilisation de l'équipement de récupération d'engins fantômes, la surveillance de l'environnement et la formation de techniciens des milieux aquatiques marins. Le nombre de personnes formées dans le cadre des projets du FRC est indiqué à la Figure 8.

« Le projet a offert des occasions de formation aux membres du public, ce qui a amélioré leurs connaissances et leur compréhension de l'importance de l'habitat des marais salés ainsi que des répercussions des changements climatiques sur les collectivités côtières. Les trois sites de restauration [...] ont permis de présenter des solutions viables fondées sur la nature qui peuvent contribuer à rendre les collectivités côtières résilientes face aux répercussions des changements climatiques. » — Organisation de la Nouvelle-Écosse

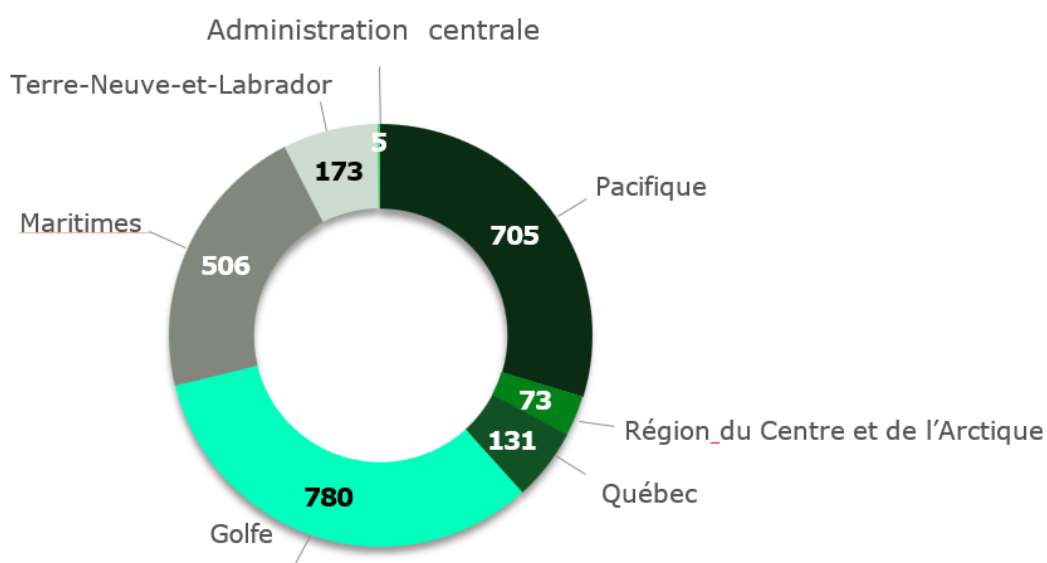


Figure 8 : Nombre de personnes formées dans le cadre des projets du FRC, par région (2017 à 2022) (MPO, 2022A)

Les étudiants ont également bénéficié de ces occasions, car ils ont acquis une expérience pratique qui leur a permis d'appliquer leurs connaissances dans le monde réel, de développer de

nouvelles compétences et de se préparer à de futures occasions. Dans certains cas, les étudiants ont même pris le projet comme sujet de leur mémoire de maîtrise ou leur thèse de doctorat.



Figure 9 : L'équipe de terrain et les bénévoles se préparent à creuser des rigoles pour restaurer le marais salé de Brule Shore. Tous les travaux ont été effectués à l'aide de pelles et de seaux, sans aucune machine (© Clean Foundation)

3.3.2 Création d'emplois

Le financement du FRC a apporté une valeur économique aux collectivités grâce à la création d'emplois à court et à long terme et à d'autres avantages indirects. Au total, 1 315 emplois ont été créés pendant la durée du FRC, comme le montre le Tableau 1 (MPO, 2022a).

Les occasions d'emploi comprennent des emplois à temps plein, des stages, des emplois pour étudiants et du travail pour les entrepreneurs et les experts-conseils, qui ont été créés à des fins opérationnelles, d'expertise technique, de recherche et d'administration. Les répondants au sondage ont souligné les avantages de la création d'emplois pour les jeunes; beaucoup d'entre eux se sont impliqués tout au long des projets et sont restés impliqués par la suite. Certains bénévoles, stagiaires et étudiants d'été sont également devenus des employés à long terme après la fin des projets.

Parmi les autres avantages économiques, citons l'achat de produits et de services locaux, l'extension des activités

« Notre projet a offert des occasions de formation et d'emploi aux Haïdas et à d'autres collectivités locales, notamment les jeunes. Il a également permis à la collectivité de s'informer et de s'exprimer sur le problème répandu des dommages causés à l'environnement à proximité de ces sites. » — Organisation de la Colombie-Britannique

saisonnnières des entreprises, d'importants contrats à long terme pour les ONG, l'amélioration des résultats opérationnels grâce à la restauration des habitats des espèces marines ainsi que l'augmentation des revenus et des occasions d'emploi pour les particuliers.

Tableau 1 : Nombre de personnes ayant reçu des revenus des projets to FRC (MPO, 2022A)

2017 à 2018	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	TOTAL
71	285	433	359	167	1 315

3.3.3 Autres effets importants pour les collectivités

Le FRC a eu d'autres retombées socioéconomiques positives pour les collectivités, notamment :

- **Importance culturelle** : Les avantages culturels pour les groupes autochtones comprennent la reconnexion aux espaces importants, l'augmentation des activités traditionnelles de récolte, les améliorations pour les espèces d'importance, la participation significative des collectivités à la planification et à la mise en œuvre ainsi que l'augmentation de la confiance mutuelle entre les groupes autochtones et les organisations bénéficiaires du FRC.
- **Activités récréatives** : Les projets ont entraîné une augmentation de l'utilisation récréative des voies navigables et des terres environnantes, des avantages pour les pêcheurs en raison de l'augmentation des populations et de l'amélioration de l'accès, des remerciements de la part des membres de la collectivité et des possibilités d'éducation.
- **Effets positifs sur l'environnement** : Certains répondants au sondage ont également fait état d'effets positifs sur l'environnement en dehors du champ d'application du FRC. Parmi les exemples, on peut citer l'amélioration des connaissances en vue d'éclairer la gestion durable des pêches et de l'utilisation des sols ainsi que la réduction des inondations grâce à l'amélioration du débit du réseau hydrographique.

3.4 Durabilité des résultats du projet

Parmi les bénéficiaires du FRC qui ont été questionnés, 95 % d'entre eux ont déclaré que leurs projets avaient atteint les objectifs de leurs ententes de contribution avec le MPO. De plus, 68 % des bénéficiaires du FRC questionnés ont indiqué que leurs projets se poursuivaient après la fin du financement du FRC. Les facteurs qui ont contribué à la durabilité des résultats du projet sont notamment le renforcement des capacités organisationnelles, la surveillance et la gestion adaptative, les fonctions d'autosuffisance des écosystèmes, la sensibilisation de la collectivité et l'acceptabilité sociale ainsi que la durabilité des partenariats.

3.4.1 Capacité organisationnelle

Outre le fait que le renforcement des capacités organisationnelles contribue aux avantages socioéconomiques des projets du FRC, les capacités organisationnelles ont été considérées comme un facteur clé de la durabilité des résultats des projets. Grâce au financement du FRC reçu, les organisations bénéficiaires ont pu avoir un meilleur accès au personnel, à leur expertise et à leurs compétences ainsi qu'à l'équipement spécialisé qui ont dépassé la durée de vie du

projet du FRC et qui contribuent aux efforts de restauration en cours. Ce financement stable sur cinq ans a permis aux organisations de perfectionner leur expertise technique dans des domaines tels que la restauration des habitats, l'échantillonnage de l'eau et des sols, les techniques de surveillance et l'utilisation de pièces d'équipement moderne, en plus des compétences générales.

Le FRC a aidé les organisations à tirer parti des occasions de financement pluriannuel supplémentaire provenant d'autres sources en démontrant leur capacité à mener à bien des projets de grande envergure.

« Le programme du FRC a permis un changement fondamental et une accélération de la restauration des écosystèmes côtiers dans les provinces de l'Atlantique et a renforcé les capacités locales et régionales pour mener à bien ce travail important. Il nous a donné l'occasion de démontrer notre capacité à réussir dans nos futures demandes de financement en présentant le travail que nous avons accompli grâce au FRC. » —
Organisation de la Nouvelle-Écosse

3.4.2 Surveillance et gestion adaptative

Bien que de nombreux sites continuent d'évoluer en raison de la longue durée des travaux de restauration, des signes d'amélioration des habitats et des espèces du littoral ont déjà été observés. Dans certains cas où les résultats varient d'une zone à l'autre, une évaluation est en cours afin de mieux comprendre les facteurs déterminants et la manière dont ils peuvent être pris en compte à l'avenir. Certains bénéficiaires du financement prévoient de poursuivre la surveillance et la gestion adaptative afin de mesurer les changements, d'évaluer les avantages à long terme et de poursuivre les efforts de restauration. De nombreux projets ont mis en œuvre des plans à long terme pour la surveillance par les étudiants afin de poursuivre cette démarche de manière durable.

3.4.3 Fonction d'autosuffisance des écosystèmes

Plusieurs bénéficiaires du financement ont fait état d'attentes positives en matière d'amélioration des écosystèmes, les activités de restauration soutenant la capacité de la nature à se maintenir dans le temps. Voici quelques exemples :

- **Région du Pacifique** : La restauration des processus naturels des écosystèmes contribue à la santé du delta. La création d'ouvertures dans les obstacles au passage du poisson permettra de créer des chenaux afin d'étendre l'habitat.
- **Région des Maritimes** : Les schémas de déplacement du saumon atlantique s'amélioreront et la colonisation des récifs par le fucus prendra plus de 12 mois, ce qui sera plus bénéfique pour les espèces de poissons. Les récifs continueront à développer des communautés de macroalgues qui renforceront leur efficacité.
- **Région de l'Arctique** : Le passage d'un petit filet à un filet plus grand permettra aux poissons juvéniles de s'échapper et d'atteindre la maturité au fil du temps, afin de créer différentes

générations au sein du stock.

- **Région du Québec :** La surveillance montre que cinq kilomètres d'habitat côtier auparavant en érosion sont maintenant stabilisés et protégeront l'habitat littoral contre les dommages causés par les futures tempêtes.

Les capacités supplémentaires acquises dans le cadre des projets ont également contribué à des activités de restauration dépassant le cadre de financement du FRC, qui devraient contribuer à soutenir davantage les fonctions des écosystèmes.

3.4.4 Sensibilisation de la collectivité et acceptabilité sociale

La mobilisation du public a permis de sensibiliser et de faire participer davantage de personnes et de groupes locaux. Au moyen d'événements de mobilisation, de communiqués de presse, d'ateliers, de visites de sites et autres, les bénéficiaires du financement ont offert des occasions d'apprentissage et de discussion, qui ont finalement contribué à établir des relations et une acceptabilité sociale à la fois pour leur projet du FRC et pour leur organisation. Il s'agissait d'un élément important pour obtenir un soutien pendant toute la durée du FRC, ce qui a permis à un plus grand nombre de personnes de devenir des intendants de l'environnement au-delà de la fin des projets.

Certains répondants au sondage ont également indiqué que leurs initiatives avaient obtenu le soutien des gouvernements et des dirigeants politiques. Dans un cas, un ministre provincial a assisté à un événement et a accru la visibilité du projet, ce qui a augmenté les chances de recevoir un financement supplémentaire. Dans un autre exemple, les politiques provinciales relatives aux exigences en matière de délivrance de permis ont été améliorées pour obtenir des avantages écologiques en raison des problèmes soulevés par les projets.

Grâce au succès des efforts de mobilisation du public et de leur capacité à transformer les paysages, les projets menés dans les Maritimes sont devenus des études de cas reprises dans divers documents d'orientation nationaux et internationaux.

3.4.5 Durabilité des partenariats

Tous les partenariats ne se sont pas poursuivis après la fin du FRC, mais nombre d'entre eux le sont. Par exemple, certains partenaires ont officialisé des groupes qui se réunissent pour discuter d'objectifs communs et travaillent à la réalisation de ceux-ci, et d'autres ont obtenu d'autres sources de financement pour des projets de restauration supplémentaires.

Les organisations ont été très heureuses de poursuivre des partenariats avec les groupes



Figure 10 : Les membres de la collectivité se joignent à une séance de mobilisation du public devant un doseur de chaux automatisé (© Nova Scotia Salmon Association)

autochtones.

Dans l'ensemble, les réseaux établis par les bénéficiaires du financement pendant la durée du FRC leur ont permis de mener des travaux futurs et d'accroître leur incidence grâce à des capacités plus élevées et à une meilleure réputation.

« Nous poursuivrons nos partenariats avec les collectivités inuites et crie afin de gérer ensemble la région. » — Organisation du Nunavut

4. Fonds de Restauration des Écosystèmes Aquatiques

Une fois que le FRC a pris fin, en mars 2022, le MPO a lancé, en juillet 2022, le Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques (FREA), qui s'inscrit dans le renouvellement du PPO national. Le FREA est une version renouvelée et élargie du programme du FRC. Il fournira 75 millions de dollars au cours des 5 prochaines années, de 2022 à 2027, afin d'appuyer la restauration aquatique. Le FREA s'est basé sur le cadre existant du FRC et a élargi son approche pour aider à s'attaquer aux causes principales des effets sur les milieux côtiers et marins. Le FREA vient appuyer les efforts de protection et de restauration des zones côtières et marines en :

- Contribuant à la planification stratégique et en répondant aux priorités en matière de restauration.
- Appuyant la restauration et la remise en état des habitats aquatiques ainsi que leur durabilité à long terme.
- Éduquant le public sur les impacts du comportement humain sur les habitats aquatiques.
- Appuyant les avantages connexes des activités de restauration aquatique.
- Encourageant et en renforçant la capacité des collectivités ciblées.

Le MPO a recueilli les commentaires de son personnel régional et des bénéficiaires du FRC par l'intermédiaire de divers forums afin de peaufiner les objectifs et les priorités du FREA, notamment par le biais des engagements suivants :

- **L'atelier du MPO sur le FRC**, qui s'est tenu en mars 2020, a été conçu pour permettre aux bénéficiaires du FRC de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, leurs réussites et les défis liés à leurs projets respectifs liés au FRC. Les bénéficiaires ont présenté des enseignements et de nouvelles initiatives qui ont contribué à la conception du FREA.

« Nous avons reçu du financement dans le cadre du FREA pour poursuivre le même type de travaux de restauration. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour consolider les acquis. » — Organisation de la Colombie-Britannique

- **Trois réunions virtuelles entre les représentants autochtones et le MPO** ont eu lieu en juin 2022 afin de fournir aux groupes autochtones une plateforme leur permettant de faire part de leurs points de vue et de leurs recommandations concernant la conception et l'élaboration du FREA.
- Le **sondage national du MPO**, mené en 2022, avait pour but de recueillir l'opinion de la population canadienne sur la portée du FREA, le mandat, les zones et les activités prioritaires, les domaines d'amélioration de la prestation du programme, ainsi que l'opinion générale du public sur la restauration aquatique au Canada.

Certaines personnes interrogées et certains répondants au sondage ont indiqué qu'en raison du succès du FRC, les bénéficiaires ont redemandé du FREA pour poursuivre leurs efforts de restauration aquatique. De nombreuses personnes interrogées dans le cadre du sondage et des entretiens ont souligné l'importance de recevoir du financement stable et à long terme pour obtenir des résultats durables. Le FRC ayant ouvert la voie, le FREA permettra aux bénéficiaires de continuer à s'appuyer sur leurs efforts de restauration aquatique et de renforcer et d'améliorer davantage des partenariats significatifs.

« Nous avons ouvert le passage pour le saumon atlantique, mais à l'époque, nous n'étions pas aussi conscients du risque de voir les espèces envahissantes se répandre davantage. Dans l'itération suivante de notre projet par le biais du FREA, nous avons pris en compte cette considération. » — Organisation de Nouvelle-Écosse

5. Références

Pêches et Océans Canada (MPO). 2022a. *Statistiques du FRC (2017-2022)*.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2022b. *Rapport sommaire de trois réunions virtuelles entre des représentants autochtones et le Ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO)*.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2022c. *Rapport d'enquête nationale 2022*.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2020. *Évaluation du Fonds pour la restauration côtière : Rapport final*. Extrait de Évaluation du fonds pour la restauration côtière.

MODUS Planning, Design and Engagement. 2020. *Rapport sommaire de l'atelier : Atelier sur le Fonds pour la restauration côtière du Ministère des Pêches et des Océans*. Vancouver : préparé pour le MPO.